

DIALOGUE

La lettre d'information de DIAL

Numéro 21

Juin 2004

Editorial

Plusieurs enquêtes biographiques ont été menées en Afrique sub-saharienne dans la période récente avec l'appui de chercheurs de DIAL/Cipré. Ces enquêtes s'intéressent plus particulièrement à trois aspects des trajectoires individuelles : l'activité professionnelle (y compris l'éducation) ; la vie matrimoniale ; enfin, la vie résidentielle.

L'article présenté dans ce numéro analyse les résultats des enquêtes biographiques menées à Dakar (2001) et à Lomé (2000). Les auteurs étudient l'évolution de la séquence mariage-divorce-remariage pour trois générations de femmes vivant dans ces deux villes, en liaison avec les transformations de l'environnement économique et social. Trois résultats méritent l'attention :

- d'une part, les âges au mariage reculent et les taux de scolarisation et d'activité des femmes augmentent d'une génération à l'autre tant à Dakar qu'à Lomé, sachant que ces derniers demeurent en moyenne très éloignés (élevé à Lomé et faible à Dakar) ;

- d'autre part, le schéma du mariage et du divorce ne se présente pas de la même manière, avec une relative indépendance entre activité professionnelle et vie matrimoniale à Lomé à l'inverse de Dakar ;

- enfin, ces enquêtes montrent – contrairement à ce qu'indiquent les enquêtes habituelles – que le divorce est très répandu, mais que le remariage s'impose rapidement sous la pression sociale (surtout à Dakar), le plus souvent dans un cadre polygame.

L'organisation d'un séminaire à Bamako les 11-12 juin sur le thème « Gouvernance, Démocratie et Lutte contre la pauvreté » a constitué le temps fort du premier semestre. Ce séminaire a été organisé par DIAL/Cipré en collaboration avec la représentation de l'IRD au Mali et le projet Metagora/Paris 21. Il a permis de présenter les résultats d'enquêtes menées sur ce sujet dans le cadre de trois programmes internationaux : Afrobaromètre (Michigan State University/USA, IDASA/Afrique du Sud et CDD/Ghana) ; le projet de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies, qui s'inscrit dans le cadre du NEPAD ; enfin, notre propre programme (modules « gouvernance, démocratie et pauvreté subjective » des enquêtes 1-2-3), mené avec notre appui et sous la coordination d'Afristat par les Instituts Nationaux de la Statistique de Madagascar (depuis 1995) et de 7 pays d'Afrique de l'Ouest (à partir de 2001).

La comparaison des résultats obtenus sur le Mali par les trois programmes – replacés dans une perspective régionale – fait apparaître de profondes convergences, qu'il s'agisse de la perception et des pratiques de la corruption, de l'adhésion à la démocratie, de la déception vis-à-vis de la classe politique, de l'importance de l'identité nationale, etc. Ces convergences valident l'approche retenue.

Au total, l'intérêt de ce type d'enquêtes est double : elles améliorent d'abord la connaissance sur des sujets totalement méconnus en Afrique (à la différence des pays développés où se sont multipliées ces enquêtes) et y constituent donc à ce titre un outil indispensable de la recherche en sciences sociales ; par ailleurs, comme on a pu le vérifier lors du séminaire auquel ont participé plus de 200 personnes, elles servent de catalyseur du débat démocratique et contribuent à rendre les gouvernants redevables de leurs actions.



DIALOGUE
est une publication
semestrielle de DIAL
éditée à 1.500 exemplaires
en français et en anglais.

Formule d'abonnement
gratuit disponible sur notre site
www.dial.prd.fr

Directeur de publication :
Jean-Pierre Cling

Conception graphique :
www.iAntal.com

Impression :
SITO

N°ISSN : 1254-7182

MARIAGE, DIVORCE ET REMARIAGE A DAKAR ET A LOME

Les sociétés africaines urbaines sont en pleine mutation : la scolarisation des femmes progresse, le marché du travail se transforme, le salariat régresse, les femmes participent de plus en plus à la vie économique. Cette dernière évolution est une conséquence directe de la dégradation des conditions de vie dans les villes africaines, qui entraîne une redéfinition des rôles des hommes et des femmes au sein des ménages. D'une manière générale, la baisse du pouvoir d'achat, résultant de la diminution des opportunités d'emploi dans le secteur formel de l'économie urbaine et de la difficulté à trouver un emploi dans le secteur informel qui garantisse des ressources suffisantes, met les chefs de ménage dans des situations difficiles. Dans ce contexte, les femmes sont amenées à jouer un rôle économique croissant et à contribuer aux revenus du ménage bien au-delà du simple apport complémentaire aux petites dépenses quotidiennes. Parallèlement, le mariage, principal mode de formation de la famille se transforme : l'âge au mariage recule, le conjoint est de plus en plus choisi par les principaux intéressés, la fécondité diminue, la place et le rôle des femmes semblent s'améliorer. Face à de telles transformations, comment évoluent la formation et la dissolution des unions ? Quel est le devenir des femmes après le divorce ?

Nous mettons en évidence dans cet article¹ la diversité des situations en analysant les comportements matrimoniaux des femmes (mariage, divorce, remariage) en relation avec leur vie professionnelle dans deux capitales africaines, Dakar et Lomé, à partir de deux enquêtes biographiques récentes (voir encadré méthodologique). L'intérêt de cette comparaison tient aux profondes différences dans de nombreux domaines entre ces deux capitales. L'environnement culturel de la première se caractérise ainsi par une société musulmane où règne une certaine domination masculine et où le travail des femmes est mal perçu. La seconde se caractérise au contraire par une société marquée par les religions chrétienne et animiste où la présence des femmes dans la vie économique est importante

(ce qui n'y empêche pas une forte fréquence de la polygamie comme à Dakar). Au sein de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, ces deux villes se situent aux deux extrêmes du point de vue des taux d'activité féminins, de la part des femmes dans la population active ou de la taille moyenne des ménages (AFRISTAT, DIAL, 2004).

Entrée en union et entrée en activité

Deux moments clés de la vie des femmes, marqueurs d'une certaine autonomie², sont pris en considération : l'âge d'accès à une activité rémunérée (les périodes où la jeune femme est apprentie ou aide-familiale ne sont donc pas prises en considération) et l'âge au mariage :

- la recherche d'un emploi rémunéré représente un moment crucial de la vie, puisque l'accès au travail conditionne en grande partie la réussite sociale et économique ; l'autonomie financière acquise par le travail constitue une condition préalable nécessaire pour déclencher éventuellement les différentes phases devant conduire à une pleine indépendance ;
- le mariage est un autre temps fort de la vie, sachant qu'en milieu urbain les exigences scolaires et économiques tendent à retarder l'entrée en première union ; particulièrement à Dakar, le mariage constitue un passage obligé pour toute jeune femme puisqu'il constitue le contrat qui la lie à la société.

Est-ce que ces deux étapes, entrées en activité et en union, sont franchies dans le même ordre et selon la même proportion par les femmes des deux agglomérations ? Est-ce que l'enchaînement des événements se modifie d'une génération à l'autre ? Dans le domaine de l'activité des femmes, certains traits structurels – reflets de cultures différentes et de la place qui leur est allouée dans ces deux pays – prédominent et leurs situations risquent d'être nettement différenciées.

¹ Ce texte constitue une synthèse du document de travail DIAL N°2003/07, qui porte le même titre (Antoine et Dial, 2003).

² Au sujet de l'autonomie voir aussi Adjamagbo et Antoine (2004)

Les enquêtes biographiques et leur analyse

Les enquêtes biographiques permettent de mettre en perspective différents événements démographiques et sociaux concernant la vie d'un individu depuis sa naissance. Ces événements concernent son activité, sa vie matrimoniale (c'est-à-dire la constitution ou la dissolution du ménage) et sa vie résidentielle (mobilité, décohabitation, accès à la propriété). Ces informations dites « tri-biographiques » peuvent être complétées par le recueil de la vie génésique ou par d'autres informations susceptibles d'apporter un complément à l'analyse des itinéraires individuels.

Ces biographies sont recueillies pour différentes générations, ce qui permet de saisir les évolutions qui s'opèrent d'une génération à l'autre. On peut inscrire l'itinéraire matrimonial dans l'ensemble de la trajectoire de l'individu, afin de montrer l'interaction entre ces événements matrimoniaux et l'évolution de sa situation économique et sociale. Alors que pour les hommes, vie professionnelle et vie familiale interfèrent peu, ce n'est pas le cas pour les femmes où les événements familiaux (mariage, naissance d'enfants) peuvent venir freiner ou arrêter une carrière professionnelle.

L'enquête de Lomé a été conduite en 2000 par l'URD (Unité de Recherche en Démographie/ Université de Lomé) et la Direction de la Statistique (URD-DGSCN, 2002) ; l'enquête de Dakar l'a été en 2001 par une équipe IRD (Institut de Recherche pour le Développement) et IFAN-CAD (Institut Fondamental d'Afrique Noire- Université Cheikh Anta Diop) sur financement du CODESRIA (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique) et de l'IRD (Antoine, Fall, 2002). La méthode de collecte est comparable dans les deux villes et les fichiers ont la même structure. Disposant pour les deux villes étudiées, Lomé et Dakar, de données biographiques restituant l'enchaînement des événements matrimoniaux, professionnels et résidentiels, on peut appréhender les diverses mutations affectant la vie des individus dans une perspective dynamique.

Pour chacune des deux villes étudiées, trois générations sont prises en considération : les personnes âgées respectivement de 25-34 ans, 35-44 ans et 45-59 ans au moment de l'enquête. A Dakar, ceci correspond aux générations qui

sont nées en 1967-76 pour la plus jeune, en 1957-66 pour la suivante et en 1942-56 pour la plus âgée. À Lomé, les générations correspondantes sont nées en 1965-74, 1955-64 et 1940-54. Ces générations sont donc arrivées à l'âge de fonder une famille dans des contextes fort différents. Les enquêtes de Lomé et de Dakar concernent respectivement 2536 et 1290 personnes. Ces données permettent de retracer la vie de l'individu jusqu'à la date de l'enquête. On peut donc connaître les caractéristiques d'un individu à chaque instant du temps, comme sa profession, son état matrimonial, le nombre d'enfants, etc.

Un premier type d'analyses, de nature purement descriptive, procède à l'examen de l'âge de l'occurrence ou de l'ordre dans lequel se produisent différents événements. Les analyses descriptives de l'entrée en activité ou de l'entrée ou de la sortie de la première union éclairent sur les différences de comportements féminins entre Dakar et Lomé. Toutes ces analyses reposent principalement sur les techniques statistiques traitant des variables de durée de vie. On cherche également à analyser des risques concurrents comme débiter la vie adulte pour une femme par l'accès à un emploi rémunéré ou par le mariage. L'estimateur de Aalen (Trussel *et al*, 1992 ; Courgeau et Lelièvre, 1989) est particulièrement bien adapté à ce type d'étude. L'interprétation graphique de cet estimateur (courbe de Aalen) se fait en comparant les pentes des courbes de quotients cumulés instantanés, qui mesurent l'intensité de chacun des risques en question à chaque instant.

Un second type d'analyses se base sur l'utilisation de modèles multivariés. Par exemple, on cherche à estimer les facteurs qui influent sur la propension au divorce ou au remariage (instruction, âge, activité, facteurs ethniques, religieux, etc.) Le modèle de Cox permet ainsi de prendre en considération les différents états qu'a connus un individu et d'intégrer la dimension temporelle dans l'analyse causale. La possibilité d'introduire dans ce modèle des variables indépendantes variant dans le temps est indispensable lorsque l'on cherche, par exemple, à déterminer l'influence de l'activité sur l'évolution du statut matrimonial.

La comparaison des âges d'entrée en union s'avère délicate. À Dakar, la date de mariage retenue est celle où les personnes se considèrent comme unies (en général la date de la célébration du mariage à la mosquée). À Lomé, nous avons retenu arbitrairement comme date du mariage le moment où la procédure de mariage est engagée et où le couple a commencé à cohabiter³. La progression de l'âge d'entrée en union ainsi défini d'une génération à l'autre est bien plus grande à Dakar qu'à Lomé⁴, sachant que les âges d'entrée en union sont très différents pour les anciennes générations et bien plus proches pour les plus jeunes.

À Dakar, l'âge médian est ainsi passé de 16,5 ans pour la génération la plus ancienne à 24 ans pour la génération la plus jeune. Le recul de l'âge au premier mariage est un des faits saillants de l'évolution des comportements socio-démographiques de la population sénégalaise, tout particulièrement dans les villes. Il s'agit du recul le plus important parmi les pays africains pour lesquels cette information est disponible. En 25 ans, on est passé, d'un mariage précoce à un mariage relativement tardif. L'évolution est moins rapide à Lomé où l'âge médian passe respectivement d'une génération à l'autre de 24 ans à 24,3 ans puis à 26,5 ans. On peut avancer que l'ampleur de la récession et la difficulté pour les Dakaïois d'être dans la capacité de se marier explique en grande partie le recul de l'âge au mariage des femmes. À Dakar, pour la majorité des femmes, il existe une attente économique très grande vis-à-vis du mari qui est le « *gor diarigne* » (c'est-à-dire « l'homme qui peut subvenir à tes besoins »). La fonction première d'un homme est sa fonction économique.

L'accès à une activité rémunérée est nettement plus précoce à Lomé qu'à Dakar. À 21 ans quelle que soit la génération plus de la moitié des Loméennes travaillent, et à 26 ans plus des trois-quarts ont déjà exercé une activité.

³ Plusieurs dates ont été recueillies à Lomé : fiançailles, mariage coutumier, civil ou religieux ainsi que le début de la cohabitation. Selon le concept de mariage retenu, l'âge médian de sortie de célibat passe de 21 à 24,1 ans de la génération la plus jeune à la plus âgée à Lomé et de 23,9 ans à 26,6 ans. Le nombre d'unions pris en considération ne change guère d'une définition à l'autre.

⁴ La population soumise au risque d'union est définie de la même façon dans les 2 enquêtes : les femmes célibataires présentes dans la capitale dès l'âge de 15 ans.

Presque toutes les femmes loméennes vont entrer en activité à un moment de leur vie, et le rythme d'entrée en activité rémunérée ne varie guère d'une génération à l'autre. Le taux d'activité féminin (67 %) est ainsi le plus élevé d'Afrique de l'Ouest selon l'enquête 1-2-3 menée dans cette ville (AFRISTAT, DIAL, 2004). Chez les Dakaïoises, dans ce domaine aussi la situation change, l'entrée en activité est plus tardive ; l'âge médian passe de 20 ans à 26 ans puis à 24,5 ans de la génération la plus vieille à la plus jeune⁵. Le taux d'activité féminin y est en moyenne très bas (41 %). Le faible niveau d'instruction des femmes est l'une des raisons avancées à leur moindre insertion professionnelle. Toutefois, on relève une montée générale de la scolarisation et du niveau d'instruction dans les deux villes. Le taux de scolarisation féminin a ainsi doublé en vingt-cinq ans à Dakar, puisque près de 70 % des femmes de la génération la plus jeune sont allées à l'école (74 % à Lomé) contre 34 % de la génération la plus âgée (49 % à Lomé).

Les femmes dakaïoises sont confrontées à un dilemme : comment concilier leur rôle d'épouse et l'exercice d'un emploi (Adjamagbo, Antoine et Dial, 2003). À Lomé, la population active croît au contraire régulièrement au fur et à mesure que la population vieillit. Quelle que soit la génération, au moins 80 % des femmes exercent un emploi rémunéré à l'âge de 30 ans. Très peu de femmes mariées sont inactives. Le principal changement concerne l'augmentation d'une génération à l'autre de la proportion de femmes célibataires inactives, phénomène consécutif à la prolongation des études.

À Dakar, on note tout d'abord une plus faible proportion de femmes actives ; cette proportion atteint son maximum (environ 60 %) vers 25-30 ans dans la génération la plus âgée. Dans les générations suivantes la proportion est plus faible. Le célibat progresse très nettement, mais la majorité des femmes célibataires sont inactives. C'est à partir de 25 ans que l'on relève une proportion équivalente de célibataires qui travaillent ou non. Parmi les

⁵ Toutefois cet indicateur a ses limites, certaines femmes rentrées tôt en activité peuvent l'abandonner rapidement quelques années plus tard (en raison du mariage en particulier). Lors d'analyses ultérieures nous comptons analyser les facteurs qui conduisent une femme qui travaillait à arrêter et vérifier si c'est le mariage ou la naissance d'un enfant le principal facteur déclenchant.

femmes mariées, on note même un renversement de tendance : dans les générations les plus jeunes, les femmes mariées non actives sont plus nombreuses que celles qui ont un emploi rémunérateur. L'entrée nettement plus tardive en union, entraîne un recul du début de la vie féconde, qui lui-même influe sur une entrée en activité plus tardive. Les transformations sociales concernant les femmes semblent donc bien plus importantes à Dakar qu'à Lomé, mais sans leur offrir pour autant davantage d'opportunités d'accès au marché de l'emploi.

A Lomé, quelle que soit la génération, la plupart des femmes travaillaient avant de se marier, et le phénomène semble s'amplifier. A Dakar, dans la génération la plus ancienne, un peu plus du tiers seulement des femmes (36 %) travaillaient avant de se marier. Cette proportion croît lentement passant à 39% pour la génération intermédiaire et 47 % pour la génération la plus jeune⁶. Près d'un tiers des femmes n'ont pas encore travaillé au moment de l'enquête. L'entrée en activité des femmes est relativement tardive à Dakar, de nombreuses femmes n'exercent une activité rémunérée qu'après avoir élevé leurs premiers enfants. Une proportion importante de femmes dakaroises mariées (comprise entre 25-30 % selon la génération) n'a jamais travaillé, alors que cette proportion est quasi-nulle à Lomé. Cette différence de comportements semble obéir davantage à des facteurs culturels qu'à une logique économique. L'estimateur de Aalen confirme l'existence de deux schémas différents entre les deux villes. À Lomé, l'entrée en activité précède nettement dans l'ensemble l'entrée en union et ceci quelle que soit la génération. Dakar s'inscrit dans un schéma inverse puisque l'entrée en union précède de loin l'exercice d'une activité pour les deux plus vieilles générations. Des changements se profilent concernant la génération la plus jeune : comme à Lomé, l'entrée en activité y précède le mariage chez un plus grand nombre de femmes. Certaines cherchent à s'autonomiser par le travail. L'entrée en union de plus en plus tardive

permet à de nombreuses femmes de travailler avant le mariage pour subvenir à leurs besoins.

Durée de l'union, divorce et remariage

Le divorce est devenu une préoccupation importante dans les sociétés et dans les sciences sociales. La faiblesse des connaissances sur l'instabilité du mariage en Afrique limite les analyses de l'évolution du phénomène au cours du temps (Smith *et al*, 1984 ; Hertrich et Locoh, 1999). Les données instantanées issues d'enquêtes auprès des ménages font croire à une faible fréquence des divorces. Au Sénégal, par exemple, en 1992-1993, la proportion de femmes divorcées est de 3,5 % à 20-24 ans et de 4,7 % à 35-39 ans pour diminuer ensuite (DHS Sénégal, 1994). Ces proportions masquent toutefois l'ampleur du phénomène, dans la mesure où, comme on va le voir, le remariage à la suite d'un divorce est souvent rapide⁷.

Près d'une union sur trois se termine par un divorce à Dakar selon notre enquête. La proportion est bien plus faible à Lomé où à peine 20 % des unions se sont soldées par un divorce au bout de 18 ans de mariage. À Dakar, le divorce est non seulement fréquent, mais aussi de plus en plus rapide. Un quart des femmes en union de la génération la plus âgée avait divorcé après 14 ans de mariage, après 11 ans dans la génération intermédiaire et après seulement 7 ans dans la génération la plus jeune. La primauté du mariage pour les jeunes filles à Dakar peut pousser à des choix parfois précipités. En effet, la pratique de la sexualité en dehors du mariage est prohibée et le mariage est valorisant et valorisé pour les femmes. Le cadre de vie nécessaire à leur épanouissement reste le foyer conjugal et toutes les femmes y aspirent. Aussi important que puisse être leur niveau d'instruction ou la fonction occupée, toutes les femmes reconnaissent que le mariage est nécessaire à la femme, que le mari complète la femme et que la femme a besoin d'un référent qui ne doit plus être, passée la puberté, le père ou l'oncle mais le mari. Cette soif immense d'être mariée

⁶ Il faut relativiser les comportements concernant la dernière génération, âgée rappelons-le de 25 à 34 ans et sujette à des troncatures au moment de l'enquête. Le jeune âge explique aussi, en partie, la croissance de la proportion des femmes n'ayant connu aucun événement.

⁷ De plus, le divorce continue de se faire dans la grande majorité des cas en dehors de la législation, que ce soit à cause d'une part de l'immixtion excessive des parents dans le mariage et le divorce, de l'image négative du tribunal et de la méconnaissance des femmes de leur droit.

est confortée par les pressions familiales et sociales.

Parmi les femmes dakaroises mariées, on relève une proportion plus importante de femmes qui divorcent parmi les femmes qui travaillaient avant le mariage ; en particulier dans la génération la plus jeune où un tiers des femmes se séparent. Parmi celles qui ont commencé à travailler après le mariage la proportion de celles qui divorcent est plus faible. La proportion la plus faible de séparation est notée parmi celles qui ne travaillaient pas durant leur union. Enfin, on constate qu'une part importante des femmes qui ont divorcé trouve du travail après le divorce. À Lomé, la situation est plus simple : une part importante des femmes travaillaient avant le mariage et la fréquence des divorces est relativement plus faible. Les schémas descriptifs du divorce sont donc très différents à Dakar et à Lomé et laissent transparaître que vie professionnelle des femmes et vie matrimoniale sont nettement moins dépendantes l'une de l'autre à Lomé qu'à Dakar. On a l'impression que les femmes de Lomé acquièrent une certaine autonomie financière relativement tôt, et que le mariage n'obéit pas pour elles à des motifs économiques. Les femmes dakaroises sont moins nombreuses à connaître cette relative indépendance économique avant le mariage ou au cours du mariage. Elles apparaissent donc comme plus dépendantes de leur conjoint.

L'estimation d'un modèle de Cox (voir Antoine et Dial, 2003 pour les résultats détaillés) montre qu'il n'y a pas, dans les deux villes, de différences significatives entre générations. La propension élevée au divorce a déjà été relevée dans de nombreuses études antérieures au Sénégal (Thore, 1964 ; Lo Ndiaye, 1985) et dans une moindre mesure au Togo (Locoh, 1984 ; Thiriat, 1998). L'effet de l'instruction se fait sentir ; à Lomé les femmes ayant été à l'école ont des risques de divorcer plus rapidement que leurs consœurs non scolarisées. À Dakar, ce sont les femmes qui ont atteint un niveau d'instruction secondaire (ou plus) qui peuvent divorcer plus rapidement (près de 2 fois).

Le statut de femme divorcée est mal accepté dans les deux villes et dans l'ensemble le remariage est rapide, ce qui explique la faible

proportion enregistrée de divorcées (au sens strict, c'est-à-dire sans conjoint) dans les études transversales. Toutefois le remariage est bien plus rapide à Dakar qu'à Lomé. À Dakar, près de la moitié des femmes sont remariées 5 ans après leur divorce. Cette proportion est un peu plus faible à Lomé. Ce délai semble toutefois s'allonger pour les deux plus jeunes générations dakaroises. Dans les deux villes, l'ethnie ou la religion n'ont guère d'influence sur le rythme du remariage, excepté les chrétiennes qui se remarient très rapidement à Dakar.

Selon nos estimations (modèle de Cox), l'expérience professionnelle acquise durant la première union influe à Dakar sur le remariage. En particulier les femmes salariées durant la première union, et qui ont divorcé, sont moins pressées de conclure une nouvelle union, confortant notre hypothèse de l'autonomie opposée au mariage. Le rôle premier d'un mari à Dakar c'est de prendre en charge sa femme. Après l'expérience d'un premier échec matrimonial, les femmes disposant déjà de revenus préfèrent différer cette remise en couple. Mais même ces femmes envisagent le remariage à un moment ou un autre ; leur autonomie financière leur permet toutefois de l'envisager avec plus de sérénité et de prendre davantage de temps pour faire leur « choix ». Par contre celles qui se considéraient chômeuses durant leur union se remarient très vite (11 fois plus vite que les inactives durant la première union). Est-ce leur tentative infructueuse de trouver un emploi avant leur divorce qui les conduit à envisager un remariage rapide ?

Les femmes qui avaient une durée du premier mariage de plus de 6 ans se remarient très vite (8 fois plus vite que les femmes ayant connu une première union très courte). Elles ne conçoivent pas la vie en dehors du mariage. Les femmes mariées plus longtemps ont peut-être plus d'enfants en bas âge ; elles gagneraient à se remarier très vite pour assurer une certaine sécurité à leur progéniture. Le divorce n'est qu'une période transitoire pour bien des Sénégalaises. Elles divorcent d'un homme pour en épouser un autre. Le remariage pouvant être rapide et prématuré surtout lorsqu'il s'agit de la volonté des parents de la femme (lorsqu'elle est donnée en mariage à un ami ou cousin du frère ou du père).

Avec le rétrécissement du marché matrimonial, l'entrée en polygamie est presque la norme au moment du remariage. Le remariage des divorcées crée souvent des familles recomposées car c'est la plupart du temps avec des hommes déjà en union ou ayant été en union et avec des enfants. La fragilisation du lien conjugal conjuguée à un remariage rapide des divorcé(e)s accélère les recompositions familiales selon des modalités qui varient selon l'appartenance sociale. Cette reconstitution familiale revêt certainement des formes plus nombreuses qu'en Occident. En effet, aux fratries composées éventuellement d'enfants de chacun des parents divorcés viennent s'ajouter les enfants de chacune des femmes du conjoint polygame.

Conclusion

Le schéma du mariage et du divorce ne se présente pas de la même manière à Dakar et à Lomé, malgré les points communs entre les deux villes. À Lomé, on relève une relative indépendance entre l'activité et la vie matrimoniale ; mariée ou non, divorcée ou non, la plupart des femmes exercent une activité rémunérée. Si le divorce ne semble pas bouleverser la vie active des Loméennes, il offre aux Dakaroises l'opportunité d'une réorganisation de leur vie familiale et professionnelle. À Dakar l'analyse des relations entre vie professionnelle et vie matrimoniale laisse présager une attente économique très forte vis-à-vis du mariage. Il est clair que les attentes des femmes vis-à-vis du mari ne sont pas identiques d'une ville à l'autre : l'auto-prise en charge des femmes semble être la norme à Lomé et être une donnée nouvelle à Dakar.

Ces différences fondamentales font que l'après divorce obéit à des logiques bien différentes au Togo et au Sénégal. Le mariage est censé libérer la femme de ses contraintes économiques, et même lorsqu'une femme travaille c'est avant tout pour faire face à ses propres besoins. L'ampleur de la récession modifie les rapports économiques au sein du couple et certaines femmes sont conduites à trouver des ressources pour subvenir aux besoins de base du ménage, et suppléer ainsi les carences financières du conjoint. Les femmes en situation relativement précaire prendront moins le risque de divorcer que

celles qui disposent déjà d'une relative sécurité financière dans le couple. Contrairement à une idée répandue, le divorce ne conduit pas, loin de là, à la vulnérabilité féminine. Les plus vulnérables parmi les mariées ne divorceront pas.

Un autre phénomène atténue également l'effet négatif du divorce. Au Sénégal, dans une moindre mesure au Togo, le divorce ouvre une période transitoire, une parenthèse dans la vie matrimoniale : on divorce pour se remarier. La fréquence du remariage après divorce en témoigne. Le remariage peut se faire rapidement surtout lorsqu'il est organisé par la famille d'origine de la femme. Il peut aussi être tardif lorsque le divorce a été douloureux pour la femme ou lorsqu'il découle d'une procédure conflictuelle de divorce. La femme préfère alors profiter de sa liberté chèrement acquise. La femme peut se fixer d'autres priorités comme travailler pour subvenir à ses besoins personnels ou ceux de sa famille. Au Sénégal, l'utilisation de cette marge de manœuvre qu'offre le divorce aux femmes n'est qu'éphémère ; elles y renoncent au bout de quelques années de solitude pour retrouver le statut valorisant de femme mariée dans une société imprégnée de tradition et où le mariage est la règle sociale.

L'importance de la mobilité matrimoniale a aussi des répercussions sur les recompositions familiales (question non abordée dans cette étude). Divorce, remariage et polygamie conduisent à des systèmes de recompositions familiales très complexes (mais où les situations de monoparentalité sont plus rares qu'en Europe). Les frères et sœurs de mêmes parents peuvent être séparés au moment du divorce. Ils vont cohabiter avec des enfants d'une union précédente ou par exemple, avec les enfants de la co-épouse de leur beau-père. Le remariage crée une constellation familiale avec une fratrie très complexe comprenant des demi frères, des faux frères et des quasi-frères (ou sœurs). C'est donc toute la structure des familles qui est concernée par la mobilité matrimoniale liée au divorce et au remariage.

Philippe Antoine et Fatou Binetou Dial

Références bibliographiques

- Adjamagbo A., Antoine P. (2004)**, « Être femme « autonome » dans les capitales africaines. Les cas de Dakar et Lomé » in J. Vallin (dir.), *Hommage à Thérèse Locoh*, Paris, INED, (paru sous le même titre en document de travail DIAL DT 2004-03).
- Adjamagbo A., Antoine P., Dial F. B. (2004)** « Le dilemme des Dakaroises : entre travailler et bien travailler » in M.C. Diop (dir.) *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*, Paris, Karthala, p. 247-272. (paru sous le même titre en document de travail DIAL DT 2003-08)
- AFRISTAT, DIAL (2004)**, *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la principale agglomération de sept États membres de l'UEMOA*, rapport pour l'UEMOA, version provisoire, juin.
- Antoine P. et Dial F. B. (2003)**, Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé, in *Familles au Nord, Familles au Sud*, Journées scientifiques de l'AUF, Marseille 23-26 juin 2003, 22 p (A paraître dans les actes du séminaire). (paru sous le même titre en document de travail DIAL DT 2003-07)
- Antoine P. (2002)**, « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », in G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.) *Démographie : analyse et synthèse. Volume II : Les déterminants de la fécondité*, 460 p., Paris, INED, p. 75-102. (paru sous le même titre en document de travail DIAL DT 2002-6)
- Antoine P. et Fall A. S. (dir.) (2002)**, *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*, Rapport d'étape pour le CODESRIA, IRD-IFAN, Dakar, Mars 2002, 118 p + 22 p annexes.
- Code de la famille annoté (1990)**, Éditions juridiques africaines, Dakar, 441 p.
- Courgeau D. et Lelièvre E. (1989)**, *L'analyse démographique des biographies*, Manuel de l'INED, Paris, PUF, 289 p.
- Diop A. B. (1985)**, *La famille wolof : tradition et changement*, Paris, Karthala, 262 p.
- Hertrich V. et Locoh T. (1999)**, *Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*, Liège, UIESP, 46 p. (Gender in population series).
- Kaufman G., Lesthaeghe R., Meekers D. (1988)**, « Les caractéristiques et tendances du mariage » in D.Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 217-248, Paris, L'Harmattan, 551 p.
- Kouamé A., Tameko D. (2000)**, « Inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail », in M. Bozon et T.Locoh *Rapports de genre et questions de population*, Paris, INED, Dossiers et Recherches n°85, p. 53-68.
- Locoh T. (1984)**, *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest, Le Togo méridional contemporain*, Paris, INED-PUF, 176 p.
- Locoh T. et Thiriati M.-P. (1995)**, « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest, Le cas du Togo », *Population*, vol. 50, n° 1, p. 61-94.
- Lo Ndiaye K. (1985)**, « Entrée en union et divorce », in Y. Charbit, L. Gueye, S. Ndiaye (dir.), *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, p. 37-58. Paris, INED-PUF, 148 p.
- McDonald P. (1985)**, « Social organisation and nuptiality in developing countries », in J. Cleland and J. Hobcraft (eds.), *Reproductive change in developing countries*, p. 87-114. Oxford, Oxford University Press, XVI + 301 p.
- Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (Direction de la Prévision et de la Statistique), DHS – Macro International (1994)**, *Enquête démographique et de santé au Sénégal 1992-93 (EDS II)*, Dakar, Calverton, 284 p.
- Smith D. P, Carrasco E. et McDonald P. (1984)**, *Marriage Dissolution and Remarriage*, Voorburg, International Statistical Institute, 94 p. (World Fertility Survey Comparative Studies, n° 34).
- Thiriati M.-P. (2000)**, « Les pratiques matrimoniales, au principe des systèmes de genre », in M. Bozon et T.Locoh *Rapports de genre et questions de population*, Paris, INED, Dossiers et Recherches n°85, p. 81-94.
- Thiriati M.-P. (1998)**, *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Paris, CEPED, 295 p. (Les Études du CEPED, n° 16).
- Trussell J., Hankinson R. et Tilton J. (1992)**, *Demographic applications of event history analysis*, Oxford, Clarendon Press, 276 p.
- URD – DGSCN (2002)**, « Famille, migrations et urbanisation au Togo », Fascicule 1 : *Résultats de l'enquête qualitative*, Lomé, 118 p. + annexes; Fascicule 4 : *Migrations et insertion urbaine à Lomé*, Lomé, 122 p + annexes.

COMMUNICATIONS 1^{er} SEMESTRE 2004

Agence Universitaire de la Francophonie. 6^{ème} Journées Scientifiques du Réseau Analyse Economique et Développement « Le financement du développement et la lutte contre la pauvreté ». Communications de Jean-Pierre Cling, Philippe De Vreyer, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud « *La croissance ne suffit pas pour réduire la pauvreté* », de Flore Gubert et François Roubaud « *Le financement des très petites entreprises urbaines ; étude d'impact d'un projet de micro-finance à Antananarivo* », de Laure Pasquier-Doumer « *Augmenter l'égalité d'opportunités scolaires : les enseignements de l'évolution de la mobilité scolaire intergénérationnelle au Pérou depuis un siècle* ». (Marrakech, Maroc, 3-4 mars 2004).

Association Francophone pour le Savoir. 72^{ème} congrès « La société des savoirs ». Communications de Agnès Adjmagbo, Philippe Antoine et Valérie Delaunay « *Modalités d'entrée des femmes dans la vie conjugale et maternelle : confrontation de deux modèles urbain et rural sénégalais* » (co-écrite avec et) et de Philippe Antoine « *Évolution des comportements démographiques dans différentes capitales africaines* ». (Montréal, Canada, 10-14 mai 2004).

Centre for the Study of African Economies (CSAE). University of Oxford. Conférence 2004 sur « Growth, poverty reduction and human development in Africa ». Organisation d'une session sur « *Subjective well-being* » par Javier Herrera, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud (président de la session). Communication de Javier Herrera, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud « *A comparative analysis of the determinants of subjective welfare. The case of Madagascar and Peru* ». Communication de Mireille Razafindrakoto et François Roubaud « *Subjective perception of poverty in urban sub-saharan Africa* ». (Oxford, Royaume-Uni, 21-22 mars 2004).

Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL). Atelier d'experts sur les dispositifs d'enquête en milieu rural. Communications de Anne-Sophie Robilliard et François Roubaud « *Los observatorios rurales en Madagascar 1995-2003: una metodología*

original para el seguimiento del campo » et « *Algunos ejemplos de análisis de los datos de los Observatorios Rurales y de las encuestas 1-2-3* ». (Santiago, Chili, 29-30 avril 2004).

CODESRIA (Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences sociales en Afrique). Séminaire « Genre et économie domestique ». Communications de P. Antoine « *L'approche biographique : application à l'étude de la nuptialité et aux questions de genre* » et de F. B. Dial « *Le divorce dans les différentes catégories sociales à Dakar* » (Dakar, 17 juin et 19 juin 2004).

Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Conférence du Network Research in International Economics and Finance (RIEF). Communication de Mohamed Ali Marouani « *Impact of the Agreement with the EU and the Multifiber Agreement Dismantling on Unemployment in Tunisia: an Intertemporal General Equilibrium Analysis* ». (Paris, 7-8 juin 2004).

European Society for Population Economics. 18^{ème} Conférence annuelle. Communication de Denis Cogneau et Michael Grimm « *The Measurement of Poverty Dynamics when Demographics are correlated with Income - Theory, Concept and empirical Implementation* ». (Bergen, Norvège, 11 juin).

GEMDEV (Groupement d'Intérêt Scientifique pour l'Etude de la Mondialisation et du Développement). Conférence de Denis Cogneau « *Globalisation et inégalités* ». (Paris, 19 janvier 2004).

GREQAM (Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille). Séminaire « Economie et économétrie des mesures d'Inégalité ». Communication de Marie-Hélène Durand « *Déterminants de l'éducation dans six pays d'Afrique de l'Ouest* » (Marseille, 23 juin 2004).

Centre Djoliba. Séminaire sur « Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté : les grandes tendances de l'opinion publique au Mali et en Afrique » co-organisé par la représentation de l'IRD à Bamako, METAGORA-PARIS21 et DIAL. Communication de Mireille Razafindrakoto et François Roubaud « *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté dans sept pays d'Afrique : Une mise en perspective du cas du*

Mali à partir des enquêtes 1-2-3 auprès des ménages ». Communication de Mireille Razafindrakoto et François Roubaud « *La Mesure de la Gouvernance et de la Démocratie à partir des enquêtes auprès des ménages* ». (Bamako, Mali, 11-12 juin 2004).

21^{ème} Journées de Micro-économie Appliquée (JMA). Université de Lille. Communication de Charlotte Guénard « *Inégalités et revenus sur le cycle de vie : analyse sur des données biographiques malgaches* ». (Lille, 27-28 mai 2004).

McArthur Research Network on Inequality and Economic Performance. Conference on Anti-Poverty and Social Policy in India. Communication de François Leclercq « *Education Policy Reforms on the Quality of the School System: A Field Study of Primary Schools in Madhya Pradesh, India* ». (Neemrana, Inde, 2-4 janvier 2004).

OCDE. Panel Expert Meeting du projet METAGORA/PARIS21. Communication de Mireille Razafindrakoto et François Roubaud « *Using Household Surveys as a tool for monitoring Poverty, Governance and Democracy in Africa and the Andean Region* » (Paris, 24-25 mars 2004).

Séminaire d'économie spatiale et urbaine. GDR « Analyse spatiale des phénomènes économiques » (ASPE) du CNRS. Communication de Gilles Spielvogel, « *Agricultural surplus, the division of labour and the emergence of cities: A spatial general equilibrium model* ». (Paris, 22 janvier 2004).

9th Spring Meeting of Young Economists. Université de Varsovie. Communication de Gilles Spielvogel « *Patterns of specialization and the internal geography of regions* ». (Varsovie, Pologne, 23-25 avril 2004).

4th Spring School in Economic Geography. CEPR, Fédération Jourdan, CERAS, INRA, CEPII. Communication de Gilles Spielvogel « *Patterns of specialization and the internal geography of regions* ». (Paris, 8-10 juin 2004).

3rd Spring University of Mediterranean Economies. Université Al Akhawayn. Communication de Christophe Muller et Christophe Nordman « *Which Human Capital Matters for the Wages of the Poor and the Rich? Evidence from Matched Worker-Firm Data from Tunisia* » (Ifrane, Maroc, 27-28 mai 2004).

PROGRAMME
Séminaire sur la Gouvernance, la
Démocratie et la Lutte contre la Pauvreté
Bamako, 12 juin 2004

9h	Bienvenue (P. Verstraete, Centre Djoliba; J. Brunet-Jailly, IRD; T. Heimgartner, Metagora; J.-P. Cling, DIAL) Présentation des institutions et des intervenants (J. Brunet-Jailly) Présentation du programme de la journée (J. Brunet-Jailly)
9h30-10h30	Les grandes tendances de l'opinion publique malienne en matière de gouvernance, Etat de droit, démocratie et lutte contre la pauvreté Présentation des résultats par thème : -Gouvernance (K. Sidibe) -Démocratie (M. Sako) -Lutte contre la pauvreté (M. Coulibaly)
10h30-12h30	Questions et discussion
12h30-13h30	Pause
13h30-14h15	Les grandes tendances de l'opinion publique en matière de gouvernance, Etat de droit, démocratie et lutte contre la pauvreté en Afrique Présentation de quelques résultats comparatifs : -M. Razafindrakoto (Module enquête 1-2-3) -E. Gyimah et B. Sall (Afrobaromètre)
14h15-14h45	Questions et discussion
14h45-15h30	Conclusions : intérêts et limites de l'étude de l'opinion publique en Afrique ? F. Roubaud (DIAL-IRD) E. Gyimah et B. Sall (Afrobaromètre) M. Wolkers (Transparency International) M. Balepa (D.G. Afristat)
15h30-16h	Questions et discussion
16h	Clôture

L'ensemble des communications sont disponibles sur le site : www.dial.prd.fr

La première journée du séminaire (11 juin) était consacrée à une comparaison des méthodologies employées par les trois programmes (Afrobaromètre, CEA, DIAL/AFRISTAT). Son programme n'est pas reproduit ici.